

## Procédure de participation du public relative au projet de délibération approuvant la création de la ZAC Multisite de Saint-Grégoire – motifs de la décision.

Le présent document établi conformément aux dispositions des articles L.123-19-1 et R.123-46-1 du code de l'environnement intervient dans le cadre de la procédure de participation du public menée en application de l'article L.123-19 du code précité.

### Contexte :

Le projet de Zone d'Aménagement Concerté Multisite de la commune de Saint-Grégoire vise à accueillir de l'habitat, des commerces et services, des équipements publics et des infrastructures en renouvellement urbain pour le site du Centre-ville et en extension urbaine pour le site du Bout du Monde ainsi que la réalisation d'un ouvrage de franchissement au sud enjambant le Canal d'Ille-et-Rance.

L'opération projetée répond ainsi aux enjeux et objectifs inscrits dans les différents documents stratégiques de planification auxquels la commune ne peut se soustraire, et plus particulièrement au Plan Local d'Habitat (PLH) adopté le 17/12/2015 pour la période 2015-2020 et prolongé jusqu'en 2022, au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), approuvé le 29/05/2015, au PLUI adopté le 19 décembre 2019 et au Plan de Déplacements Urbains (PDU) adopté le 30/01/2020.

La Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) préalable à la délibération de création de la Zone d'Aménagement Concerté Multisite de la commune de Saint Grégoire a été ouverte du 25 janvier 2021, 8h30 au 26 février 2021, 17h00, soit pendant 33 jours consécutifs, par arrêté du Maire n° V\_AR\_2021\_019 du 6 janvier 2021.

La procédure a été annoncée par voie d'affichage en mairie et à proximité du site du projet (10 panneaux), par insertion de l'avis sur le site internet de la Mairie et via les réseaux sociaux de la commune, et par voie de presse aux rubriques annonces légales de Ouest France et 7 jours Petites Affiches.

Le registre dématérialisé, portant le numéro 2286, mis à la disposition du public afin de recueillir ses observations et ses propositions, était ouvert sur un site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/2286> du 25 janvier au 26 février 2020 inclus.

L'ensemble des éléments du dossier de création, y compris l'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet et les avis des administrations et organismes consultés étaient mis à disposition du public.

Au total, le site a reçu 869 visites, 1363 téléchargements de documents ont été réalisés et 30 observations ont été déposées.

Une synthèse de la concertation a pu être réalisée : les observations déposées ont été regroupées selon 4 thèmes principaux : aménagement et urbanisme, mobilité et déplacements, environnement, cadre de vie et sécurité. La ville a fourni les éléments de réponse et apporté des compléments d'information. Elle a aussi indiqué les observations dont il sera tenu compte.

#### Motifs de la décision :

Aussi considérant l'ensemble des avis reçus et des observations formulées qui ont permis de faire évoluer favorablement le projet, la commune a pu délibérer pour approuver le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté Multisite ainsi que son périmètre et le programme global prévisionnel des constructions qui y figure, approuvant ainsi la création de la ZAC. Ce faisant elle a aussi indiqué la prise en considération de l'étude d'impact et décidé du respect des mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine ainsi que des modalités de suivi de ces mesures.

<https://www.saint-gregoire.fr/deliberation/conseil-du-26-avril-2021-deliberation-creation-zac-multisite/>